

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 25 juin 2018 à 16 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice: 22.

<u>Membres présents</u>: Mesdames Annie Bel, Annie Cazard, Corinne Compan, Sylvie Lopez, et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars détenant également pouvoir de Monsieur André At, Régis Cailhol, Jean-Luc Calmelly, Jean-louis Denoit, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Barbezange, Jean-Marc Calvet, Éric Cantournet..

<u>Membres absents ou excusés</u>: Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Émilie Gral, et Messieurs Vincent Alazard, André At ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude Anglars, Jacques Barbezange, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

<u>Membres présents</u>: Mesdames Marie-Pierre Arenes, payeur départemental et Annick Audiffred suppléante de Monsieur Alain Garibal et Messieurs William Buchet suppléant de Monsieur Lionel Coursières, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron et Florian Souyris directeur départemental.

<u>Membres absents ou excusés</u> : Madame Natalie Alazard, Messieurs Lionel Coursières, Michel Galtier et Alain Garibal.

Membre de droit : Madame Catherine Sarlandie de la Robertie, préfète de l'Aveyron.

Date de convocation: 24 mai 2018.

2 – CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Vu le rapport n° 4.

Vu l'avis favorable du comité technique émis lors de sa réunion du 25 juin 2018.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration se prononce favorablement sur :

Sur les suppressions de postes à temps complet suivants :

DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels:

- 1 poste de lieutenant-colonel, à compter du 30 juin 2018 comme suite à la nomination du directeur départemental adjoint au grade de colonel.
- 1 poste de capitaine, à compter du 1^{er} mai 2018 comme suite à la nomination du chef du groupement logistique au grade de commandant.
- 1 poste de lieutenant de 1° classe, à compter du 1^{er} mars 2018 comme suite à la nomination d'un agent au grade de lieutenant hors classe.
- 1 poste de lieutenant de 2° classe, à compter du 1^{er} mars 2018 comme suite à la nomination d'un agent au grade de lieutenant de 1° classe.
- 2 postes de sergent, à compter l'un du 1^{er} juin 2018, l'autre du 31 décembre 2018 comme suite à la nomination de 2 agents au grade d'adjudant (Protocole 2018).
- 1 poste de caporal-chef, à compter du 1^{er} juillet 2018 comme suite à la nomination d'un agent au grade de sergent.
- 1 poste de caporal, à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suite à la nomination d'un agent au grade de caporal-chef.

Filières Administrative, Technique et Médico-sociale:

- 1 poste de technicien, à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suite à la nomination d'un agent au grade de technicien principal de 2° classe.
- 2 postes d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} avril 2018 comme suite à la nomination de 2 agents au grade d'agent de maîtrise principal.
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2° classe, à compter du 1^{er} mars 2018 comme suite à la nomination de 2 agents au grade d'adjoint technique principal de 1° classe
- 8 postes d'adjoints administratifs principaux de 2° classe, 3 à compter du 1^{er} janvier 2018 et 5 à compter du 1^{er} mars 2018 comme suite à la nomination de 8 agents au grade d'adjoint administratif principal de 1° classe.

Sur les créations de postes à temps complet suivantes :

DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels:

- 1 poste de colonel, à compter du 30 juin 2018 après avis favorable de la commission d'intégration en date du 14 février 2018.
- 1 poste de lieutenant de 1° classe, à compter du 1^{er} janvier 2018 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).

Fait à Rodez, le - 3 JUIL. 2018

Le Président,

Jean-Claude Anglars